

## LES 3 NIVEAUX DE VALORISATION

Restauration - Valorisation du patrimoine navigant

	NIVEAU DE VALORISATION 1 Soutien à hauteur de 10% maximum Plafonné à 50 000 €	NIVEAU DE VALORISATION 2 Soutien à hauteur de 15% maximum Plafonné à 50 000 €	NIVEAU DE VALORISATION 3 Soutien à hauteur de 20% maximum Plafonné à 50 000 €
ACCESSIBILITE	Sorties en mer au minimum 30 jours par an à un public renouvelé	Sorties en mer au minimum 45 jours par an à un public renouvelé	Le navire dispose du statut de « Navire de plaisance à utilisation commerciale » (NUC)
COMMUNICATION SUR L'OUVERTURE	Une communication sur la valorisation du navire est menée (site web, articles de presse, flyers)	<p>Le navire adhère à la démarche « Voiliers de Bretagne »</p> <p>Le navire doit être visible sur le site Tourisme Bretagne (<a href="https://www.tourismebretagne.com/">https://www.tourismebretagne.com/</a>)</p> <p>Mise en visibilité du navire à quai</p> <p>Le navire participe à des fêtes maritimes et/ou régates en Bretagne</p> <p>Une communication sur la valorisation du navire est menée (site web, articles de presse, flyers)</p>	<p>Le navire adhère à la démarche « Voiliers de Bretagne »</p> <p>Le propriétaire ou son gestionnaire doit être partenaire du site Tourisme Bretagne afin de pouvoir bénéficier d'une fiche complète avec un descriptif détaillé en 6 langues.</p> <p>Le propriétaire ou son gestionnaire doit disposer d'un outil de gestion des réservations en ligne pour les sorties en mer</p> <p>Mise en visibilité du navire à quai</p> <p>Le navire participe à des fêtes maritimes et/ou régates en Bretagne</p> <p>Le gestionnaire ou son propriétaire doit s'engager à participer à au moins une « journée candidats » de la marque Bretagne organisée par Tourisme Bretagne</p>
JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE	Pendant les journées européennes du patrimoine : un accueil/visite au moins à quai est organisé	Pendant les journées européennes du patrimoine : un accueil/visite à quai et/ou visite découverte sont organisés	Pendant les journées européennes du patrimoine : des animations sont proposés sur le navire

Pour attester le niveau de valorisation de votre édifice, il vous est demandé d'adresser dans votre demande de subvention :

- Le formulaire de déclaration d'ouverture pendant les Journées européennes du patrimoine daté et signé
- Tous documents permettant d'attester l'ouverture au public (copies d'écran du site dédié le cas échéant ou des sites des offices du tourisme..., flyer, articles de presse, programmation ...)

**Le demandeur précise le niveau de valorisation du bien lors du dépôt de la demande de subvention. Ce niveau pourra être revu lors de l'instruction sur la base des documents fournis attestant la démarche de valorisation.**